

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 21 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER – Anne-Charlotte BUZARÉ Arlette - FRÉOUX Annette – GARANGÉ Anne-Marie - GUILLOU Annick – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaél – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier
Madame HENRIQUEZ Françoise donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

Absent :

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 14 Décembre 2023

Date de l'affichage : 14 Décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 16

2023-57 PARTENARIAT AVEC LA MUTUELLE JUST

Par délibération du 17 mai 2016, le conseil d'administration avait adhéré au dispositif de « mutuelle communale » en signant une convention avec l'association « ACTIOM », régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 6 mai 2014 par 3 professionnels spécialisés en couverture santé-prévoyance du groupe Sofraco (réseau de courtiers en assurance). Elle a mis en place un dispositif de complémentaire santé appelé « ma commune, ma santé »

« ACTIOM est une association d'assurés qui a pour objet de rechercher et proposer à ses membres un contrat santé groupe à des tarifs attractifs. L'objectif est de baisser les coûts en mutualisant les risques à l'échelle de l'ensemble du territoire national. En pratique, c'est l'association qui met en concurrence les compagnies d'assurance et mutuelles et qui souscrit le contrat d'assurance pour ses membres. »
extrait note Association des maires de France juillet 2015.

Pour bénéficier des tarifs négociés, les habitants adhèrent à l'association et paient une cotisation. Il n'y a aucun lien contractuel entre la commune et ACTIOM, ni d'engagement financier. La commune n'est qu'un relai d'information auprès des habitants.

Afin d'élargir l'offre proposée aux guidélois, il est proposé de nouer un nouveau partenariat avec la Mutuelle Just. Cette mutuelle est également ouverte à tous, sans distinction d'âge. Le partenariat permet aux administrés de bénéficier de tarifs en deçà de 300 € environ par rapport à la gamme classique. Just a également quelques spécificités par rapport à « ma commune-ma santé- : ouverte aux habitants de la commune partenaire mais aussi à ceux qui travaillent sur la commune, et elle propose une couverture pour l'activité physique et sportive (réunion publique, conseils individualisés sur rendez-vous pris en ligne).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, avec 8 voix contre et 8 abstentions (Mesdames BUZARÉ (pouvoir), LE BAIL, PEZENNEC ; Messieurs DANIEL, LEMARCHAND (pouvoir), LE STUNFF)

- **N'AUTORISE PAS la signature d'une convention de partenariat avec la mutuelle Just, dans le but d'élargir l'offre de « mutuelle municipale » sur le territoire de Guidel.**

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 22 Décembre 2023
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

